



Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2019)
Centre de semi-liberté de Briey (Meurthe-et-Moselle)
Visite du 3 au 6 octobre 2016 (2^{ème} visite)

Le rapport de visite a été communiqué à la garde des Sceaux, dont les observations sont reproduites ci-dessous.

1. BONNES PRATIQUES

Le surveillant qui a accueilli un arrivant devient son référent ce qui favorise une bonne relation entre la population pénale et l'administration.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique est toujours mise en œuvre au sein de l'établissement.

L'intervention d'un éducateur sportif externe à l'établissement motive et dynamise les personnes semi-libres. Elle est à pérenniser.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique est toujours mise en œuvre au sein de l'établissement.

2. RECOMMANDATIONS

Des dispositions doivent être prises pour organiser une réunion annuelle du conseil d'évaluation.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Il a été remédié à cette anomalie en 2017 et le conseil d'évaluation se tient désormais annuellement.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique est toujours mise en œuvre au sein de l'établissement.

Le chef d'établissement devrait formaliser les échanges d'informations avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les engagements de service entre le centre et le SPIP ont été actualisés en 2015. Le nouveau chef d'établissement qui a pris ses fonctions en 2017 a mis sur pieds des réunions formelles et régulières avec le SPIP. L'action menée à Briey s'inscrit dans l'élaboration d'un référentiel de bonnes pratiques élaboré au niveau inter-régional pour les six centres de semi-liberté du ressort.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique est toujours mise en œuvre au sein de l'établissement.

Un assouplissement des horaires de prise de douche est souhaitable.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'accès aux douches est aujourd'hui possible dès 8h30.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique est toujours mise en œuvre au sein de l'établissement.

L'obligation de fournir trois repas quotidiennement aux personnes détenues doit être respectée sans délai.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Un troisième repas est prévu pour les personnes en faisant la demande.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique est toujours mise en œuvre au sein de l'établissement.

Il y a lieu de désigner une personne en semi-liberté comme auxiliaire rémunéré, chargée de l'entretien des locaux collectifs à l'exception de l'office, afin de mettre fin au partage des corvées.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette recommandation n'est pas retenue à ce stade. Le rapport de visite qualifie au demeurant les locaux de propres et bien entretenus.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'entretien des locaux se fait en collectivité avec la participation de chaque semi-libre. Les locaux sont propres et entretenus. Les différentes visites d'autorités et le rapport du CGLPL constatent une grande propreté de l'ensemble des locaux.

Comme le recommande le Contrôleur général des lieux de privation de liberté il convient d'autoriser l'usage du téléphone portable aux personnes hébergées et au moins d'installer un point phone.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'utilisation du portable est autorisée pour les détenus qui le demandent, selon les disponibilités du surveillant dans une salle d'attente à l'extérieur de la détention. Très peu de demande ont été recensées puisque les semi-libres profitent des moments hors du centre pour téléphoner. Des prises électriques individuelles dans chaque casier des semi-libres ont été installés en 2018 permettant à chacun de sortir avec un téléphone chargé.

Il est urgent d'éditer un livret d'accueil pédagogique et explicite qui informera les personnes hébergées au centre de semi-liberté de l'ensemble des droits auxquels elles peuvent prétendre.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Un livret d'accueil a été élaboré en 2017 et est systématiquement remis depuis à chaque entrant.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique est toujours mise en œuvre au sein de l'établissement.

Il conviendrait que le service pénitentiaire d'insertion et de probation investisse davantage dans la recherche des opportunités du secteur public ou privé, pour trouver des dispositifs favorisant un suivi du retour à l'emploi pour les personnes qui sortent du centre de semi-liberté. Par ailleurs, une réflexion devrait être initiée pour que des relations partenariales dans l'intérêt de la personne sous-main de justice se mettent en place entre le centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et le service pénitentiaire d'insertion et de probation.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

La difficulté du retour à l'emploi pour les personnes en semi-liberté s'explique en partie par la situation économique locale. Le SPIP tente de tisser un partenariat, dans un contexte peu dynamique, notamment en utilisant le programme personnalisé d'accompagnement à l'insertion professionnelle.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le SPIP a noué d'excellentes relations avec les partenaires de l'insertion professionnelle (Pôle Emploi, la Mission locale et le Conseil départemental et les agences intérimaires du territoire). Depuis 2016, l'administration pénitentiaire a développé un dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle (PPAIP pour programme personnalisé d'accompagnement à l'insertion professionnelle) au bénéfice des personnes détenues. Ce dispositif s'est progressivement étendu aux personnes détenues du Centre de semi-liberté. Les PPSMJ bénéficiant d'une mesure de semi-liberté sont éligibles à un parcours 3 (dit P3)

comportant 12 heures d'intervention avec les prestations suivantes : accompagnement à la sortie, soutien dans les démarches administratives. L'organisme de formation, titulaire du marché PPAIP pour le site Briey, est HESIO. Le centre de semi-liberté de Val-de-Briey accueille majoritairement des personnes en activité. S'agissant des relations avec le C.S.A.P.A., une rencontre avec la coordinatrice du C.S.A.P.A. a eu lieu au mois d'avril 2019 afin de tisser le partenariat ; une réunion de suivi entre les deux équipes va être programmée au cours du dernier trimestre 2019.